

Nombre de conseillers  
En exercice : 27  
Présents : 18  
Procurations : 7  
Suffrages exprimés : 25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/D/07/4-1/093

**OBJET : DÉLIBÉRATION INSTAURANT LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE  
COMPTABILISATION ET DE CONTROLE DU TEMPS DE TRAVAIL**

Le 18 juillet 2024 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : 5 juillet 2024  
Secrétaire de séance : Michelle GAUTHIER

**Présents** : Mesdames Stella COCHETON, Michelle GAUTHIER, Angélique DUBÉ, Muriel BOISSONNET, Marie-José FERREIRA, Muriel PASQUER, Marie-Laure BERTHIER, Michelle MILLAN, Suzanne DECHAMPS.

Messieurs Vincent Sommier, Guillaume CLERC, Michel CEPERO, Claude TESSIER, Éric BOURNY, Gérard MARGOTTIN  
Guy DOUSSAUD, Georges MOUSSIER, Bruno GIRARD.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur Grégoire BERT (pouvoir à Mme COCHETON), Madame Corine SERIEYS (pouvoir à M. SOMMIER), Monsieur Bruno BERNARD (pouvoir à Mme GAUTHIER), Madame Valérie PACAUD (pouvoir à Mme BOISSONNET), Monsieur Pascal MASSON (pouvoir à Mme PASQUER), Monsieur Stéphane GARREAU (Pouvoir à M. CLERC), Monsieur Philippe CHAMARD (pouvoir à M. MOUSSIER)

**Absents** : Madame Magali BRIEUX, Monsieur Nicolas MARTINS

Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84- 53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,  
Vu la circulaire RDFS1710891C du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique,  
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 juin 2024.

**Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée :**

Lors de l'établissement du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) en juillet 2023, des recommandations ont été émises quant à la mise en place d'un dispositif de contrôle automatisé des horaires pour régulariser le versement des indemnités pour travaux supplémentaires :

*« Selon les dispositions de l'article 2 du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, le versement d'IHTS est subordonné à la mise en œuvre par l'employeur de moyens de contrôle automatisé permettant de comptabiliser avec précision les heures supplémentaires accomplies.*

*S'agissant des personnels exerçant leur activité hors de leurs locaux de rattachement et pour les sites dont l'effectif des agents susceptibles de percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires est inférieur à dix, un décompte déclaratif contrôlable peut remplacer le dispositif de contrôle automatisé. Or selon l'organigramme de la commune, les services techniques localisés au 1 rue St Lazare à Selles-sur-Cher, regroupent vingt et un agents dont la directrice et ceux de l'administration générale au 1 place Charles de Gaulle, regroupent onze agents. Dès lors le système de contrôle automatisé des horaires s'impose pour ces services. »*

Une mise en concurrence a été faite pour la mise en place du dispositif de contrôle automatisé et la société KELIO a été retenue.

Ce nouveau mode de fonctionnement nécessite la mise en place d'une gestion des horaires pour les deux services concernés : administratifs et techniques.

Un protocole a été soumis en CST le 12 juin 2024 et vous est présenté pour validation en annexe.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- Décide de valider la mise en place de cette gestion automatisée pour les services techniques et administratifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;
- Décide de valider le protocole joint en annexe ;
- Décide de refacturer la somme de 15 € à la perte du 2<sup>ème</sup> badge ;
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

Le Maire, **Stella COCHETON**



Le Secrétaire de séance, **Michelle GAUTHIER**

